

# Séance du 12 mai 2016

L'An Deux Mil seize, le 12 mai à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, de la commune de PONT-MELVEZ, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame SCOLAN Marie-Thérèse, Maire.

**Etaient présents:** SCOLAN Marie Thérèse, CHAMBRY Rémy, LOZAC'H François, DIRIDOLLOU René, BOUILLENNEC Jean-Noël, PIERRE Nathalie, CHAOU Bernard, CHEVANCE Loïc, PASQUIOU Eric.

**Absents :** SEGER Sylvia, Le FLOHIC Annie, THORAVAL Daniel, DENES Didier, COATLEVEN Stéphane, Le QUELLENNEC-SAVIDAN Cécile.

Mr CHAMBRY a été élu secrétaire de séance.

Mme Le FLOHIC donne pouvoir à Mr LOZAC'H.

Mme SEGER donne pouvoir à Mme PIERRE.

## **2016-04-01 : RENOUELEMENT des CONTRATS d'ASSURANCE-ATTRIBUTION du MARCHE :**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé, pour publication le 1<sup>er</sup> mars 2016 et a été publié sur le site internet de Mégalis Bretagne le 1<sup>er</sup> mars 2016, pour les contrats d'assurances de la Commune de Pont-Melvez.

Un cahier des charges a été réalisé, avec l'aide du Cabinet ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES, pour de nouveaux Marchés qui devront prendre effet le 1<sup>er</sup> Juillet 2016, pour une durée de 42 mois avec faculté de résiliation annuelle par chacune des parties (Code des Assurances) ; la date d'échéance étant fixée au 1<sup>er</sup> Janvier.

Le Maire rappelle la nature des différents contrats, à savoir :

- Lot 1 : Assurances multirisques
- Lot 2 : Assurances des véhicules et risques annexes

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence, la Commune a reçu les candidatures et les offres de trois Compagnies d'assurances avant le 8 Avril 2016 à 12 heures. Aucune offre n'est arrivée hors délai. Les candidatures ont ensuite été analysées et les Compagnies ont toutes été déclarées « Admises à concourir ».

La 1<sup>ère</sup> Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 avril 2016 a procédé à l'ouverture des offres des Compagnies d'Assurances et à l'enregistrement des taux et des primes proposés.

Les offres ont ensuite été analysées, par lot, conformément aux critères figurant au règlement de la consultation, à savoir :

- Valeur technique : 60 %
- Tarifs appliqués : 40 %

La 2<sup>ème</sup> Commission d'Appel Offres réunie le 10 Mai 2016 a pris connaissance de l'analyse des offres, réalisée et présentée par M. Julien NICOLAS du Cabinet ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES ; elle a ensuite procédé à l'attribution du Marché par Lot et arrêté le montant des franchises et des options selon les différents contrats d'assurances. Ce Marché doit désormais faire l'objet d'une délibération de l'Assemblée délibérante autorisant le Maire à signer les différents actes d'engagement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**⇒ Autorise le Maire à intervenir à la signature du Marché avec la Compagnie Assurances désignée ci-après et pour les taux et les montants de primes suivants :**

**⇒ Lot 1 : Assurances multirisques sans franchise**

**Compagnie retenue : SMACL Assurances, 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT Cedex 09.**

**Montant : Prix 3 379.19 HT – prime annuelle 3 676.44 TTC,**

**⇒ Lot 2 : Assurances des véhicules et risques annexes sans franchise**

**Compagnie retenue : SMACL Assurances, 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT Cedex 09.**

**Montant : Prix 1 280.78 HT – prime annuelle 1 620.07 TTC,**

**⇒ Précise que les crédits nécessaires au paiement des quittances de la Compagnie d'Assurances sont inscrits au Budget Primitif 2016 de la Commune –Article 616.**

**⇒ Mandate le Maire à notifier la présente décision à l'Attributaire du Marché, ainsi qu'à établir et à signer tous les documents s'y rapportant.**

**2016-04-02 : CONTRATS d'ASSISTANCE à MAITRISE d'OUVRAGE - CHRIST :**

Pour les travaux de construction d'une salle à Christ, l'ADAC 22 a élaboré un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour le lancement de consultation des architectes, comprenant :

- rédaction d'un programme technique et fonctionnel de l'opération envisagée, cahier des charges nécessaire à une prestation externe de maîtrise d'œuvre (20 h),
- appui à l'estimation du montant global de l'opération, à la définition de l'enveloppe financière prévisionnelle (4 h),
- rédaction du dossier de consultation de la maîtrise d'œuvre (4 h),
- assistance à la passation des contrats de maîtrise d'œuvre : analyse des offres (12 h).

Le présent contrat est basé sur une estimation du temps passé sur le projet pour les missions arrêtées. Le contrat d'assistance de l'ADAC 22 équivaldrait à une prestation estimée à 2 100 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, autorise Mme le Maire, à signer ce contrat.

#### **2016-04-03 : RATIO d'AVANCEMENT de GRADE :**

Madame le Maire informe les Conseillers de l'avis du CTP (Commission Technique Paritaire) du Centre de Gestion des Côtes d'Armor, réuni le 26 avril 2016, concernant l'adoption du ratio 100 %, pour l'avancement au grade d'adjoint technique de 1<sup>ème</sup> classe. Il émet un avis favorable, à l'unanimité, de la mesure envisagée.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve, à l'unanimité, la décision du CTP.

#### **2016-04-04 : CONTRATS SAISONNIERS et INTERIMAIRES :**

Madame le Maire explique au Conseil que :

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi n° 84-53 du janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et que celui-ci doit mentionner sur quel grade, il habilite l'autorité à recruter, Considérant qu'en raison des congés annuels des employés du service technique, Madame Le Maire précise : 1) qu'il serait intéressant de recruter des saisonniers, pour effectuer ces remplacements, 2) qu'elle souhaite comme l'an passé faire appel à un intérimaire du CDG pour suppléer l'agent communal titulaire, du mardi 17 mai au 31 octobre 2016, et ce, pour accroissement temporaire d'activité.

Après délibération, le Conseil municipal décide de créer des emplois saisonniers sur le grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe. La durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures. Mme le Maire est chargée de recruter des agents contractuels pour pourvoir à ces remplacements. Après publication dans la presse (date du 10 juin 2016 pour la réception des offres), la Commission « personnel » se réunira pour arrêter le choix. Accord lui est donné de faire appel aux missions temporaires du CDG pour la période de mai à octobre 2016.

#### **2016-04-05 : ACHAT d'une ROTOFAUCHEUSE avec REPRISE de MATERIELS :**

Madame le Maire donne lecture des devis réceptionnés pour l'acquisition d'une rotofaucheuse et les reprises de l'épareuse et du broyeur d'accotement :

\* « Groupe AS3-Armoricaine/Sera 3000 » de la Roche Derrien : rotofaucheuse de modèle GyraX. Matériel et reprise pour 5 000 € HT, soit 6 000 € TTC.

\* « Alexandre » de Plouisy : rotofaucheuse latérale arrière de 1.45 m de largeur de fauche. Garantie 2 ans pièces/main d'œuvre/déplacement. Matériel disponible de suite après

un délai de commande de 4 à 6 semaines. Montant 13 500 € TTC avec une reprise de 2 000 € pour l'épareuse et de 1 500 € pour le broyeur. Proposition de 10 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, l'acquisition de la rotofaucheuse auprès de la société « Alexandre », pour un montant total de 13 500 € TTC et les deux reprises qui sont respectivement de 2 000 € pour l'épareuse et 1 500 € pour le broyeur. Mme le Maire est autorisée à signer le devis.

#### **2016-04-06 : TRAVAUX d'AMENAGEMENT à CHRIST :**

« DTPE Armor » a fait une proposition de devis pour des travaux d'aménagement à Christ. Il s'agit de créer un talus en terre végétale autour de la chapelle. La terre nécessaire proviendrait de Coat-Guégan. Le devis s'élève à 960 € Ht soit 1 152 € TTC. Mme le Maire demande l'avis aux Conseillers présents.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide à l'unanimité ce devis. Mme le Maire est autorisée à le signer.

#### **2016-04-07 : DEVIS d'ABATTAGE d'ARBRES au PRESBYTERE :**

« Déma Service » de Gurunhuel a fait une proposition de devis pour des travaux d'abattage de deux arbres derrière le presbytère :

- Abattage et façonnage : 451.50 € HT
- Broyage de résidus : 520.00 € HT

Montant total de 971.50 € HT, soit 1 165 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, unanimement, de valider la partie du devis concernant l'abattage d'arbres et de ne pas effectuer le broyage des résidus.

#### **2016-04-08 : DEVIS FLEURISSEMENT :**

« EARL Allegro Vivaces » de Pont-Melvez a fait trois propositions de devis de plantes vivaces pour agrémenter des terrains communaux :

- Place de la mairie : 461.60 € HT soit 507.76 € TTC,
- Terrain à coté du cimetière : 481.40 € Ht soit 529.54 € TTC.
- Talus de la chapelle de Christ : 653.80 € HT soit 719.18 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de valider les devis proposés. Mme le Maire est autorisée à les signer.

#### **2016-04-09 : CONVENTION SMEGA pour des TRAVAUX à MOULIN RHEDOU :**

Des travaux sur le ruisseau du Dourdu et sur l'affluent de ce ruisseau, au niveau de « Moulin Rhédou » vont être réalisés entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 octobre 2016 par le SMEGA dans le cadre du contrat territorial « volet milieux aquatique – Programmation 2016 ». Pour mener à bien ces travaux, une convention entre le SMEGA, la Communauté de Communes de

Bourbriac et la commune de Pont-Melvez est proposée. Elle fixe les modalités d'intervention. Le montant des travaux sont respectivement de 23 248.50 € HT et 1265.00 € HT, et bénéficient de 60 % de subvention de l'agence de L'Eau et de 0 à 20 % du Conseil Départemental des Côtes d'Armor. Le solde sera à la charge de la Communauté de Communes de Bourbriac déduction faite de la subvention de la Région qui pourrait être allouée. L'ouvrage après les travaux sera transféré à titre gracieux à la commune de Pont-Melvez. Les travaux consistent au remplacement de l'ouvrage existant par un autre plus adapté en terme de dimension et de positionnement, et aménager une passerelle piétonne en remplacement d'un busage.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour cette convention de travaux 2016. Mme le Maire est autorisée à la signer.

### **2016-04-10 : DEMANDES de SUBVENTIONS :**

Mme le Maire donne lecture des courriers :

- CAUE concernant l'adhésion annuelle 2016 : la commune est adhérente en 2016 par le biais de la cotisation de la Communauté de Communes de Bourbriac pour l'ensemble des communes membres (base proposée de 0.10 € par habitant).

- Collège « Notre dame » de Guingamp pour une demande de subvention pour un voyage à Jersey le 20 mai 2016 pour un enfant de Pont-Melvez.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas verser de cotisation au CAUE étant donné que la CdC de Bourbriac a renouvelé son adhésion pour 2016. Le versement d'une subvention de 38 € est validé par le Conseil, à l'unanimité, pour le voyage à Jersey.

### **2016-04-11 : DECISION MODIFICATIVE :**

Madame le Maire annonce qu'il convient de prendre une décision modificative pour réajuster le BP 2016. Pour le projet de réalisation des sanitaires publics, Mme le Maire informe qu'un montant de 9 942 € a été obtenu au titre de la DETR. Le compte « 1341 – Dotation d'Equipement des territoires Ruraux » sera crédité de cette somme, le compte « 1641 – Emprunt » diminué du même ordre.

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 1641	9 942.00 €	
D 1341		9 942.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour cette DM.